



casier judiciaire et fonction publique territoriale

Par **tibo93**, le **02/09/2012** à **21:47**

Bonjour,

Je suis adjoint technique 2eme classe dans la fonction publique territoriale. J'ai ete contrôlé au volant avec un taux d'alcolemie positif et des trace de stupefiant au volant, j'ai donc perdu mon permis et cela risque d'etre inscrit a mon casier judiciaire.

- suis je obligé d'avertir ma hierarchie de la creation de ce casier
- dois je informer ma hierarchie de la nature de l'infraction?

Dans l'attente de vos conseils

Merci a tous

Par **P.M.**, le **02/09/2012** à **22:36**

Bonjour,

Tout dépend de vos fonctions et si le permis de conduire est indispensable à leur exercice... S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **tibo93**, le **02/09/2012** à **22:47**

Merci pour votre reponse.

Il m'avait ete demandé de passer le permis effectivement pour mon poste. je pense donc etre obligé d'informer ma hierarchie de son annulation mais suis je obligé de leur donner la raison de cette annulation? Dois je les informer que ce retrait implique un casier judiciaire ? Ce que je dirais a mon syndicat restera t il confidentiel?

Par **P.M.**, le **02/09/2012** à **22:53**

Il n'y a pas de raison que ce que vous avez à dire au syndicat soit divulgué vous pourriez leur demander le secret avant...

Par **tibo93**, le **02/09/2012** à **23:02**

Merci encore pour vos conseil.

Je vais me rapproché de mon syndicat pour en savoir plus sur ma situation.

Je reposerai quelques question sur ce site en cas de manque de precision juridique de leurs pars.

Cordialement